

CERTIFICATION « REALISER DES SOINS ONCO-ESTHETIQUES » RS7353

I. Identification de la Formation

Intitulé de la formation

Certification « Réaliser des soins onco-esthétiques »

Certification préparée

Certification enregistrée au Répertoire spécifique de France Compétences sous le numéro RS7353.

- Certificateur : [à compléter par l'établissement]
- Date d'enregistrement au Répertoire spécifique : 27 octobre 2025
- Date d'échéance de l'enregistrement : 27 octobre 2028
- Composition : 7 compétences (C1 à C7)

Finalité de la formation

Cette certification a pour objectif de permettre aux professionnels de l'esthétique d'acquérir des compétences complémentaires en vue d'accompagner les personnes atteintes de cancer dans le cadre de leur parcours de soin.

Métiers visés

À l'issue de la formation, le titulaire peut exercer notamment en qualité de :

- Onco-esthéticien(ne)
- Socio-esthéticien(ne) intervenant auprès de personnes atteintes de cancer
- Esthéticien(ne) spécialisé(e) intervenant en milieu de soins

Secteurs d'activité et relations professionnelles

L'activité s'exerce principalement dans le domaine médical et médico-social : hôpitaux, cliniques, services sociaux, associations de cancérologie, services de dermatologie, de chirurgie plastique et réparatrice, de gérontologie, de gynécologie, de psychiatrie ou de rééducation.

Le professionnel travaille en lien étroit avec :

- L'équipe médicale du service, pour l'accord d'intervention auprès d'un patient ou d'un groupe de patients ;
- L'équipe soignante et les autres prestataires (coiffeur, kinésithérapeute...), pour l'intégration des soins esthétiques dans la planification des soins ;
- Les cadres de santé, pour la transmission des besoins et l'organisation du temps de travail.

Modalités de préparation de la certification

La formation est dispensée en présentiel, en formation professionnelle continue, selon deux formats : une session intensive ou une session annuelle. Plusieurs sessions sont possibles sur l'année selon les inscriptions.

II. Objectifs de la formation

Objectif général

La formation prépare à l'obtention de la certification « Réaliser des soins onco-esthétiques » et vise à doter les professionnels de l'esthétique des compétences nécessaires pour accompagner, dans le respect du cadre médical et éthique, les personnes atteintes de cancer tout au long de leur parcours de soin.

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, le titulaire est en capacité de :

- Analyser le besoin d'accompagnement et de soin d'une personne atteinte de cancer (C1) ;
- Élaborer un dispositif de soins onco-esthétiques personnalisé (C2) ;
- Réaliser des soins onco-esthétiques auprès d'une personne atteinte de cancer (C3) ;
- Prodiguer des conseils personnalisés à une personne atteinte de cancer (C4) ;
- Accueillir une personne atteinte de cancer (C5) ;
- Conseiller une personne atteinte de cancer dans le choix d'une prothèse (C6) ;
- Travailler avec les parties prenantes médicales et non médicales du parcours de soins (C7).

III. Publics concernés et prérequis

Publics concernés

La formation s'adresse aux professionnels de l'esthétique souhaitant se spécialiser dans l'accompagnement des personnes atteintes de cancer.

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme d'État dans le domaine de l'esthétique (CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie au minimum) ou d'un titre de niveau égal ou supérieur enregistré au RNCP. Ce diplôme peut être validé en cours d'année de formation, avant la présentation à la certification ;
- Admission sur dossier (CV, lettre de motivation) et après entretien individuel ;
- Réalisation d'un test de pré-positionnement.

IV. Modalités d'accès et délais d'inscription

Modalités d'accès à la formation

- Dépôt d'un dossier de candidature (CV, lettre de motivation) ;
- Entretien individuel ;
- Test de pré-positionnement.

Délais d'inscription

L'inscription est possible jusqu'à la veille du début de la formation, sous réserve de la disponibilité des places et de la finalisation des démarches administratives requises.

V. Tarifs et modalités de financement

Le tarif de la formation est communiqué au moyen d'un devis ou de la grille tarifaire en vigueur, et précisé avant toute contractualisation.

La certification étant enregistrée au Répertoire spécifique, la formation peut, selon votre situation, être financée par le Compte Personnel de Formation (CPF), par un employeur, par un opérateur de compétences (OPCO), par France Travail ou par un financement personnel. Les conditions tarifaires sont communiquées sur simple demande auprès du secrétariat (03 20 06 88 14 – info@ecoledeluca.fr) ou consultables sur le site internet de l'établissement (ecole-esthetique-lille.com).

VI. Modalités pédagogiques

Méthodes mobilisées

- Cours théoriques, travaux dirigés et mises en situation ;
- Salles de formation équipées de tableaux (interactifs), formateurs équipés de PC portables et de vidéoprojecteurs ;
- Salles de pratique entièrement équipées dans des conditions professionnelles.

Encadrement, suivi et accompagnement

Au niveau pédagogique

Des réunions régulières sont organisées entre les apprenants et la responsable pédagogique afin de vérifier le bon déroulement de la formation (organisation, qualité, compréhension).

Au niveau des stages

L'encadrement, l'élaboration des conventions et le suivi des périodes de stage sont assurés par la responsable de formation et/ou pédagogique.

VII. Organisation de la formation

Contenu de la formation

C1 – Analyser le besoin d'accompagnement et de soin d'une personne atteinte de cancer

- Formalisation du besoin d'accompagnement ;
- Collecte et synthèse d'informations médicales et non médicales sur le patient et sa pathologie ;
- Le secret professionnel ;
- Rédaction d'une fiche de synthèse du parcours de soins (indications, contre-indications...) ;
- Proposition au bénéficiaire (manière d'aborder le patient, descriptif...).

C2 – Élaborer un dispositif de soins onco-esthétiques personnalisés

- Dispositif de soin personnalisé à partir d'un diagnostic fourni par le personnel médical ou non, et présentation aux équipes ;
- L'oncologie : notions générales, épidémiologie ;
- Les étapes de la prise en charge ;
- Les effets indésirables des traitements ;
- Soins de support ;
- Soins palliatifs.

C3 – Réaliser des soins onco-esthétiques auprès d'une personne atteinte de cancer

- Histoire de la socio-esthétique (définition, organisation...) ;
- Responsabilité professionnelle ;
- Législation et éthique ;
- Comportement professionnel (tenue, présentation, savoir-faire, savoir-être) ;
- Hygiène hospitalière et protocoles d'hygiène de l'activité ;
- Choix des techniques de soins, des appareils et des produits, rythme des soins, modalités et conduite du soin ;
- Soin relationnel (le toucher dans la relation de soins, les autres sens en complémentarité, les techniques de relaxation) ;
- Soins esthétiques adaptés (soin du visage, des mains, des pieds, différents modelages...) ;
- Maquillage camouflage ;
- Maquillage correctif (cercle chromatique, colorimétrie...).



C4 – Prodiguer des conseils personnalisés à une personne atteinte de cancer

- Conseils documentés et cohérents, en adéquation avec le diagnostic ;
- Formation du bénéficiaire aux différentes pratiques, techniques et gestes du quotidien ;
- Produits de soins non médicamenteux recommandés et instructions d'utilisation (la dermo-cosmétique).

C5 – Accueillir une personne atteinte de cancer

- Les techniques et postures d'écoute, la relation d'aide et de communication ;
- Les obstacles externes à la communication et à l'écoute ;
- Les modalités d'accueil adaptées au contexte et au parcours de soins ;
- Recueil des appréciations et application à l'entretien ;
- Gérer un événement par la communication (gestion des émotions, gestion du stress).

C6 – Conseiller une personne atteinte de cancer dans le choix d'une prothèse

- Étude comparative des différentes prothèses externes (mammaires, capillaires...) ;
- Modalités de prise en charge ;
- Choix de la prothèse ;
- Technique du foulard ;
- Savoir appliquer et conseiller selon les différentes prothèses.

C7 – Travailler avec les parties prenantes médicales et non médicales du parcours de soins

- Les techniques et outils collaboratifs ;
- Communication du dispositif aux parties prenantes ;
- Améliorations et ajustements avec les parties prenantes ;
- Besoins évolutifs structurés et partagés.

Les différents publics (gériatrie, handicap...)

- Définition des publics ;
- Communication ;
- Différents lieux d'accueil ;
- Spécificités de l'accompagnement.

Développer son activité

- Création de l'activité d'indépendant ;
- Constitution d'un réseau de partenaires et d'une clientèle ;
- Démarchage et signature de contrats annuels (appels à projet) ;
- Gestion de la trésorerie (facturation, grand livre, Urssaf...).

Stage

La formation comprend 70 heures de stage (2 semaines), encadrées par une convention de stage et un suivi pédagogique.

VIII. Durées et répartition horaire

La formation représente 119 heures de cours et 70 heures de stage, selon deux formats :

Session	Organisation
Session intensive	119 h de cours sur 21 jours consécutifs (7 h/jour) + 70 h de stage (2 semaines)
Session annuelle	119 h de cours réparties sur l'année scolaire (≈ 9 mois, 1 jour par semaine, 7 h/jour) + 70 h de stage (2 semaines)

Prochaines rentrées : 8 juin 2026 (session intensive) et 7 octobre 2026 (session annuelle). Plusieurs sessions sont possibles sur l'année selon les inscriptions.

IX. Modalités d'évaluation & validation de la certification

Modalités d'évaluation

L'évaluation comprend notamment :

- Une évaluation de stage par les maîtres de stage ;
- La rédaction d'un dossier professionnel ;
- La réalisation d'une simulation de soin supervisée (30 minutes) ;
- Une soutenance orale en présentiel (30 minutes : 20 minutes de présentation avec support projeté, puis 10 minutes de questions-réponses).

Les épreuves de certification sont organisées à la date fixée par le certificateur.

Validation de la certification

La certification est délivrée par le certificateur au vu des résultats obtenus aux épreuves, conformément au référentiel de certification.

X. Accessibilité et personnes en situation de handicap (PSH)

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D.5211-1 et suivants du Code du travail, l'École De Luca s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées.

Si vous présentez une situation de handicap et souhaitez sa prise en compte dans l'organisation de cette formation, vous pouvez contacter le référent handicap de l'établissement : Valérie Weillaert – vweillaert@ecoledelUCA.fr – 03 20 06 88 14.

XI. Indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats relatifs à la formation sont suivis et analysés par l'établissement dans une démarche d'amélioration continue. Ils portent notamment sur le taux de réussite à la certification, le taux de satisfaction et le taux d'insertion ou d'exercice post-formation.

La formation débutant en 2026, les premiers indicateurs seront disponibles à l'issue des premières sessions. Le détail des indicateurs, leur méthodologie de calcul et leur mise à jour sont consultables sur la page dédiée du site internet de l'établissement.

XII. Débouchés & poursuites de parcours

Débouchés professionnels

À l'issue de la formation et après obtention de la certification, les titulaires peuvent intervenir en qualité d'onco-esthéticien(ne) ou de socio-esthéticien(ne) auprès de personnes atteintes de cancer, en milieu hospitalier, médico-social, associatif ou en exercice indépendant.

Équivalences et passerelles

Aucune équivalence ni passerelle n'est prévue pour cette certification.

XIII. Documents contractuels annexés

Le présent programme de formation est annexé au document contractuel correspondant au statut de l'apprenant (contrat de formation professionnelle).

Peuvent notamment être annexés au contrat ou mis à disposition de l'apprenant :

- Le calendrier prévisionnel de la formation, précisant que celui-ci peut évoluer en fonction des contraintes pédagogiques, organisationnelles ou réglementaires ;
- Le règlement intérieur de l'établissement ou le règlement applicable au dispositif concerné ;
- Le référentiel de la certification, consultable en ligne sur le site de France Compétences (RS7353) ;
- Toute information relative aux modalités pédagogiques, organisationnelles ou administratives du parcours suivi.

Ces documents font partie intégrante du parcours de formation et sont communiqués à l'apprenant avant ou au début de la formation.